

Rétrospective 2013

Nous vous proposons ci-après un résumé des principales informations concernant la Previs pour l'année 2013.

Suppression de la primauté de prestations au 31 décembre 2014

En prévision de la suppression de la primauté de prestations, l'offre en primauté de cotisations a été élargie au 1^{er} janvier 2013 avec de nouveaux plans d'épargne et de risque. Vous trouverez une vue d'ensemble à l'adresse suivante: www.previs.ch/plans-de-prevoyance. Nous prions tous les clients en primauté de prestations qui n'ont pas encore démarré le processus de changement de s'atteler activement à leur transfert à la primauté de cotisations. Nous leur signalons que la mise en œuvre du changement de primauté peut prendre jusqu'à 12 mois selon leur situation. **Le dernier délai pour passer à la primauté de cotisations est fixé au 1^{er} janvier 2015.** Nous vous renseignons volontiers à ce sujet et serions ravis d'établir une offre à votre intention.

Gestion des données personnelles confidentielles

Conformément à la décision prise en 2012 par le Tribunal administratif fédéral, les données confidentielles des assurées ne peuvent être librement accessibles à l'employeur. La Previs a donc redéfini la gestion des données confidentielles:

- **Le certificat d'assurance n'aura pas le même contenu pour l'assuré et pour son employeur.** Les données personnelles confidentielles, à savoir les deux rubriques «Avoir de vieillesse» (avoir de libre passage) et «Informations générales» (prestations de libre passage de l'institution de prévoyance précédente, versements volontaires, possibilités de rachat, versements anticipés selon la LPEL, mises en gage), seront entièrement supprimées de la version destinée à l'employeur.
- **Le certificat d'assurance sera adressé à l'assuré dans sa version complète directement à son domicile.** L'employeur recevra simultanément le certificat qui lui est destiné, exempt de données personnelles confidentielles.
- **Tous les envois postaux de la Previs s'effectuent dans des enveloppes vierges.** Cette procédure nous permet de mieux assurer l'anonymat de l'expéditeur et contribue elle aussi à la protection des données.

Des offres intéressantes en matière de prévention

En collaboration avec notre réassureur PKRück, **nous souhaitons vous apporter notre soutien dans les domaines de la prévention et de la gestion de la santé en entreprise.** Depuis sa fondation, PKRück accompagne les assurés dans leur réinsertion professionnelle et sociale avec une gestion des cas de prestations et un Case Management globaux. La priorité absolue est toutefois d'éviter en premier lieu les cas d'invalidité. Ainsi, afin d'empêcher leur apparition, la prévention devrait commencer déjà au niveau de l'entreprise.

- Dans le cadre de différents **séminaires pratiques spécialisés**, nous proposons aux directeurs d'entreprise, aux responsables du personnel ainsi qu'aux cadres dirigeants d'acquérir les connaissances et les instruments de conduite nécessaires à la prévention des cas de maladie ainsi qu'à la gestion des absences de longue durée.
- Vous pouvez également faire appel à la **ligne d'assistance téléphonique RehaTel**, qui répondra à vos questions de manière simple, efficace et confidentielle.

Ces deux offres sont gratuites. Vous trouverez prochainement de plus amples informations sur les offres de séminaires en 2014 et sur RehaTel à l'adresse www.previs.ch/reassurance.

Déclaration précoce des incapacités de travail

Nous souhaitons attirer votre attention sur les éléments suivants en ce qui concerne la déclaration d'incapacité de travail de collaborateurs: plus vite nous prenons connaissance d'une incapacité de travail, plus nous pouvons soutenir efficacement la personne concernée et l'aider à regagner son poste de travail. **Veillez donc nous déclarer rapidement les absences prolongées pour raison de santé de vos collaborateurs**, c'est-à-dire dès 30 jours d'incapacité de travail, même si l'exonération des cotisations (libération des primes) n'intervient qu'au bout de trois mois. Vous trouverez le formulaire correspondant à l'adresse www.previs.ch/formulaire-dit.

Malgré un environnement de taux faibles, l'année 2013 devrait elle aussi être favorable

Qui aurait cru en début d'année que **les marchés des actions dans le monde entier seraient ainsi capables de nous surprendre?** Tous ceux qui ont misé tôt sur les actions en 2013 peuvent s'en féliciter aujourd'hui. Il en va tout autrement des obligations: nous constatons que les taux ont regagné un peu de vigueur après avoir atteint leur plus bas niveau et font donc **pression sur les marchés obligataires**. En conséquence, ces titres dits sûrs n'ont offert cette année qu'un «risque sans rendement» en lieu et place du «rendement sans risque» qu'ils promettaient. La Previs avait déjà réfléchi en amont aux formules capables d'offrir un rendement en récompense des risques encourus. C'est pourquoi nous avons **nettement augmenté notre quote-part d'actions dès le début de l'année**. Résultat: **un rendement de 6.31% réalisé au 31 octobre 2013**. Dans le cadre de notre portefeuille de placements largement diversifiés, nos **biens immobiliers sous gestion propre, grâce à leurs rendements constants**, ont contribué à ce résultat réjouissant.

Cap sur l'avenir avec la Previs

En juin de cette année, le Conseil de fondation a décidé de convertir l'institution commune actuelle en fondation collective au 1^{er} janvier 2015. A travers cette évolution structurelle, la Previs poursuit le triple objectif suivant:

- **Garantir la caisse de prévoyance actuelle et le portefeuille de clients existants**
- **Répondre aux exigences accrues de la clientèle**
- **Maintenir la compétitivité de la Previs sur le marché**

Grâce aux possibilités supplémentaires qu'offre une institution collective, la Previs pourra soumettre à ses clients actuels et futurs des **solutions de prévoyance personnalisées par employeur**. Des plans de prévoyance sur mesure sont également proposés, de même que la possibilité de **sélectionner**, sous certaines conditions, **la stratégie de placement qui répond le mieux à ses besoins parmi un éventail d'offres prédéfinies**.

Afin que cette réorientation n'expose la communauté des clients actuels à aucun risque supplémentaire, **la comptabilité de celle-ci sera établie de manière strictement distincte**, avec des bilans et des comptes de résultats spécifiques. A l'heure actuelle, la solution de prévoyance existante est celle qui répond le mieux aux besoins de la majorité des clients rattachés à la Previs. **Partant, la nouvelle orientation n'implique fondamentalement aucun changement pour ces employeurs du Service Public**; la palette de produits actuelle est conservée.

En adoptant la structure d'une fondation collective, nous souhaitons proposer à nos clients actuels et futurs les possibilités qu'ils sont en droit d'attendre d'une institution de prévoyance aujourd'hui et demain. Notre objectif est que vous puissiez **rester fidèle, en tant que client, à votre caisse de pension**, et partant, de préserver également à l'avenir l'assise dont bénéficie aujourd'hui la Previs.